

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D202312077

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 28 novembre 2023
Votes exprimés : 17

Séance du 4 décembre 2023

Le 4 décembre 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : J. DUBOUT – E. MARTIN – P. HEIDELBERGER - M.A. SOLETTI – J.L. FERVEL (Adjoints) – C. PAUGET – R. MERLEAU - N. BLOUQUY – M. BIRNER - D. PORTEILLA FOURNIER – R. PERRET – F. PERRET – L. TAQUET – P. STEINMANN - D. DEVISCOURT

ABSENTES EXCUSEES : J. PETRY (procuration à L. TAQUET) – D.ROTH (procuration à E. MARTIN) - E. HEDRICH

ABSENT : C. ROBERT

Secrétaire de séance : Laurence TAQUET

**REVISION DE LA CONVENTION ENTRE SAUVERNY ET VERSONNEX POUR LA MISE
A DISPOSITION DU SERVICE DE POLICE RURALE**

Monsieur le Maire explique que le service de police rurale de la commune s'est étoffé avec le recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP). La convention actuelle en place (D20161107050 : Délibération : convention de mise à disposition du garde-champêtre auprès de la commune de Sauverny) n'est plus adaptée. Une nouvelle convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal**

- **AUTORISE** le maire ou l'un de ses adjoints, à signer la convention à intervenir entre la commune de Versonnex et la commune de Sauverny, pour la mise à disposition du service de police rurale selon les modalités définies conjointement.
- **AUTORISE** le maire ou l'un de ses adjoints à effectuer toutes démarches et signatures liées à cette convention.

Rendu exécutoire
Le 05/12/2023
Publié
Le 07/12/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire.

